

INFOS DU CONSEIL

AOÛT 2010

Inauguration de Martelles

Après 2 ans de travaux préparatoires et 3 années de travaux de construction, le centre de Martelles a été inauguré les 28 et 29 mai 2010. Le vendredi 28 mai a été réservé aux sociétés locales, qui ont ainsi pu tester pour la première fois l'acoustique de la salle polyvalente. L'inauguration officielle a eu lieu le samedi 29, en présence du Conseiller d'Etat Claude Roch, des présidents des communes de Crans-Montana et des anciennes autorités de Chermignon. Plus de 1000 personnes ont participé à la pasta party offerte à la population. Le samedi 29, en soirée, 500 spectateurs ont pu apprécier les célèbres Carmina Burana, de Carl Orff. Quant aux élèves, ils « inaugureront » les bâtiments le 23 août, lors de la rentrée scolaire 2010/2011.

Règlement d'organisation communale

La nouvelle Loi sur les communes de 2004 avait aboli par son entrée en vigueur l'ancien règlement d'organisation communale. Le conseil a décidé d'en proposer un nouveau aux citoyennes et citoyens, en principe lors de l'assemblée primaire de décembre. En cas d'acceptation, il devrait encore être accepté lors d'une votation populaire. Ce dernier permettra de préciser les compétences des uns et des autres et de préciser les droits des citoyens. Il permettra encore l'élaboration d'un règlement interne d'organisation.

Ancienne école de Chermignon d'en Haut

En attendant que l'affectation des locaux soit clairement déterminée, il est possible de disposer de deux salles de classes pour des besoins ponctuels ou réguliers. L'administration communale fournit tout renseignement utile.

Parking du Pontèt

Après l'atelier participatif de février dernier, le projet a été remanié. Toutes les demandes des citoyennes et citoyens ont pu être satisfaites. Notamment, l'ascenseur a été déplacé au Nord Est de la place et la circulation de poids lourds autour de la place reste possible. Par ailleurs, il n'est plus nécessaire de construire des places de parc sous la route cantonale. Enfin, la surface commerciale a gagné en espace. La mise à l'enquête pourra donc se faire à la fin de l'été.

Ecole de Martelles

Le concierge en chef de l'ensemble des bâtiments communaux a été nommé en la personne de M. Sébastien Ballestraz. Celui-ci a pris son poste en mai dernier, pour la mise en fonction progressive des installations et l'inauguration.



Commune de
Chermignon

Réservation de la salle polyvalente

Des groupes ont d'ores et déjà réservé la salle polyvalente pour des activités culturelles et sportives. Le règlement d'utilisation et les tarifs peuvent être demandés à l'administration communale. Pour les sociétés et clubs de la commune, il n'est encaissé qu'une participation forfaitaire aux frais de nettoyage. En ce qui concerne les banquets, la salle n'est mise à disposition que pour un nombre supérieur à 250 convives, afin de ne pas concurrencer les établissements publics et les autres salles sises sur la commune.

Bourse Yamani

A ce jour, plus de CHF 600'000.-- ont permis à des jeunes de Chermignon d'entreprendre ou de poursuivre des études. Le règlement d'attribution de la bourse Yamani est disponible auprès de l'administration communale et sur le site www.chermignon.ch.

Gestion des terres agricoles

La commission agricole a comme projet de mieux organiser les terres encore cultivées et pâturées, ceci afin de réhabiliter de manière cohérente certains bisses et d'équiper en arrosage par aspersion d'autres zones. La collaboration des agriculteurs est bien sûr indispensable, car les investissements ne sont pas anodins. Des communes environnantes ont déjà mis en œuvre ce projet, pour une gestion plus rationnelle des surfaces agricoles exploitées.

Couvert et place de jeu à Bellinsan

Ce projet, mis sur pied par la commission Culture, Sports et Loisirs va être recentré sur la partie sportive destinée aux jeunes du village. Cette partie n'a quasiment pas été contestée, au contraire de la place de pique-nique, qui a suscité nombre de remarques négatives.

Commission d'hygiène et de salubrité publique

Celle-ci procède régulièrement à des visites dans les villages et en station. Le but est d'améliorer l'aspect visuel de nos lieux de vie. Des courriers sont adressés aux divers propriétaires pour qu'ils entretiennent au mieux leurs parcelles. Le Conseil profite de l'occasion pour rappeler que la déchetterie intercommunale des Fougiers est à disposition pour réceptionner tous les matériaux ou objets qui encombrant nos habitations, garages et galetas. Les déchets verts doivent être de même évacués régulièrement, sans attendre, comme répondent certains, la fin de l'été.

Ramassage des ordures ménagères par le système de containers enterrés (Moloks)

Les containers enterrés remplacent progressivement les containers métalliques sous abri et les sacs posés le long de la rue. Cela entraîne parfois de modestes changements dans les habitudes des usagers. Par contre, on constate qu'il demeure des « déchetteries » sauvages à côté de certains moloks. C'est souvent le cas à Crèhavouetta-Nord, à côté de la route cantonale. Ce qui donne un aspect négligé à l'entrée de la station.

Ancienne décharge des Briesses

A la demande du Service de la Protection de l'Environnement, le Conseil a mandaté un bureau spécialisé afin d'investiguer dans le sous-sol de cette zone. En effet, avant d'entrevoir tout développement futur, il est indispensable de mieux connaître les matériaux entreposés au fil du temps.

Utilisation des bus scolaires par des tiers

Les nouveaux bus scolaires sont entrés en fonction au printemps. L'un est propriété de la commune de Montana, l'autre de la commune de Chermignon. Ils sont destinés au transport des écoliers et sont parfaitement adaptés aux normes actuelles. Ils ne peuvent donc plus être mis à disposition comme autrefois pour le transport d'adultes. Par ailleurs, le Conseil a décidé de ne pas les mettre à disposition pour des clubs ou associations diverses.

Décentralisation des UAPE

Devant le succès des UAPE, celles-ci vont être décentralisées. Il y aura une à Lens, une au centre scolaire de Martelles et une autre au Pavillon Genevois à Montana. Cela permettra de garder les écoliers des classes primaires sur place et de libérer ainsi des places à la crèche-UAPE (enfantines) Croc'Soleil, à Martelles. Plus tard, quand la demande se fera sentir, une UAPE pourra être ouverte également à l'école de Randogne. Le coût d'exploitation des crèches-UAPE dépassera les 2 millions pour l'ensemble des six communes, avec une part d'env. CHF 500'000.00 pour Chermignon. Rappelons quand même que si tout cela paraît cher, les communes répondent à une exigence légale. Elles permettent encore à des mamans de poursuivre une carrière professionnelle. Finalement, elles créent des postes de travail. Les crèches-UAPE font dorénavant partie des infrastructures de base d'une commune, au même titre que les écoles.

Digue du Lac du Chermignon à Plans-Mayens

Le conseil a lancé une pré-étude afin de voir dans quelle mesure la digue du lac de Chermignon pourrait être rehaussée. Avec un rehaussement de 6 mètres, le lac pourrait contenir 180'000 m³, soit une augmentation de 50% environ. Divers problèmes doivent être abordés : zone forestière, voisinage,

cadastre des pistes, enneigement mécanique, statique de la digue, etc.. .

Irrigation du vignoble

Le syndicat pour la rénovation de l'irrigation des vignobles des communes de Chermignon et de Sierre poursuit ses travaux préparatoires en vue de la rénovation totale du réseau. Le dossier a été mis à l'enquête publique courant juin et la mise en soumission est désormais bouclée. Le budget, initialement estimé à 4,5 millions par le bureau d'ingénieur, passe à près de 5,5 millions (estimation cantonale) pour les 20 kilomètres de nouvelles conduites. Les difficultés de la topographie, les exigences légales, la superficie et l'incertitude liée à la période hivernale de mise en oeuvre peuvent expliquer les coûts. Le désistement à la mise en soumission d'entreprises spécialisées dans la pose de conduites, pour cause d'agenda surchargé, n'a probablement pas favorisé l'économie du projet.

Le dossier et une nouvelle répartition des coûts sont en cours de traitement auprès des services de l'Etat du Valais. Une nouvelle décision du Conseil d'Etat devrait donc pouvoir intervenir prochainement. Les adjudications officielles seront alors publiées par le service cantonal des améliorations structurelles. A ce stade, les coûts finaux pour les propriétaires fonciers concernés ont été évalués à environ fr. 1.80 par m² de vigne. Si tout se passe comme prévu, la rénovation du réseau dans le vignoble devrait se réaliser dans le courant de cet hiver déjà et ceci dès la fin des vendanges. La traversée de Chermignon-dessous par les trois conduites principales depuis le lac de Combuissan, se réalisera ultérieurement.

Marketing territorial

Le 23 février dernier, le Conseil a rencontré les représentants des partis politiques actifs au plan communal afin de leur présenter le plan de marketing territorial établi pour les villages. L'échange a été fort riche. Deux partis ont en outre adressé au Conseil leurs constats et propositions. A partir de là, le Conseil doit maintenant établir des projets concrets permettant de réaliser l'objectif général 2012 suivant : « *Les centres des villages ont été rendus plus attractifs par l'élimination du parcage sauvage, l'assainissement des espaces délaissés, l'embellissement du patrimoine bâti. Des espaces de rencontre pour les habitants et d'autres dédiés à la jeunesse ont été établis. Un effort d'intégration de la population non autochtone a été réalisé. L'utilisation des énergies renouvelables a été encouragée. Le processus de révision du RIC en faveur des centres de villages a été mis en œuvre.* »

Droit de cité : émoluments communaux

Le Conseil a décidé d'appliquer les mêmes tarifs que le Canton, à savoir CHF 300.—pour les personnes seules et CHF 500.—pour les familles. A noter que pour obtenir la nationalité suisse, un étranger n'a plus besoin de demander son agrégation à une bourgeoisie.

Rénovation du bâtiment administratif

Le Conseil a dû renoncer à équiper le bâtiment d'un ascenseur et à entreprendre une rénovation complète. En effet, les normes parasismiques qui doivent être appliquées à un bâtiment public font littéralement exploser le budget prévu au départ. Il est par contre prévu une rénovation du rez, utilisé pour l'accueil des citoyens. Aujourd'hui, cet espace est peu convivial, sombre, étriqué. Dans le même sens, le 3^{ème} étage va être réaménagé en bureau.

Renaturation de l'étang des Briesses

Les travaux vont être entrepris cet automne, puisque le projet n'a pas suscité d'opposition. Les travaux visent à redonner du volume à cet étang en voie d'envasement, mais aussi à le réalimenter en eau par la création de petits bassins naturels dans la forêt voisine.

St-Georges 2011

La fête patronale tombe le Samedi Saint, journée du calendrier liturgique qui n'autorise aucun service religieux jusqu'au soir. L'Evêque de Sion vient le rappeler par courrier. Exceptionnellement, notre patronale devra donc être déplacée. La date du 25 avril, lundi de Pâques, semble idéale. La décision sera prise d'entente avec la Paroisse de Chermignon.

Loi sur les constructions : modification des délais pour les oppositions

Selon la décision prise par le Grand Conseil le 12 novembre 2009, le délai d'oppositions est de 30 jours à partir de la publication dans le bulletin officiel. Il est par contre de 20 jours en ce qui concerne la modification partielle des plans d'affectation de zones et du règlement des constructions.

Charamolâ

Convaincue par les arguments avancés par la bourgeoisie, la sous-commission des sites accepte l'« enlèvement » de la maison Augustine Duc. Cette décision est importante, car elle va permettre l'accès au quartier que la bourgeoisie compte réhabiliter. Le dossier va donc se poursuivre, avec un début de réalisation à moyen terme.

Bâtiment « Les Bourgeois »

Les locataires prendront possession de leur appartement à partir d'octobre prochain. Pour tout renseignement, les personnes intéressées peuvent s'adresser à l'agence Les Grillons, par M. Gustave Cordonier, en charge de l'administration des immeubles. Par ailleurs, la municipalité va goudronner l'accès à tout le secteur. Un appel en plus-value a été lancé à cet effet.

Enquête Pro Senectute - commission sociale

Ce projet est mis sur pied par la commission sociale en collaboration avec Pro-Senectute. La commune de Chermignon a envoyé 782 questionnaires début juin et nous avons eu 86 réponses; (11% qui est conforme aux réponses obtenues par d'autres communes 7 à 10 %). Les résultats de cette enquête seront présentés le mardi 31 août 2010 à 16H00 à la salle bourgeoise. Tous les seniors-aînés sont d'ores et déjà invités à participer à cette présentation.

« Chermignon vous accueille »

Au guichet, un guide-découverte est à disposition des citoyennes et citoyens qui veulent avoir sous la main l'ensemble des renseignements utiles pour leurs relations avec l'administration. Il est adressé d'office aux nouveaux habitants, avec un message de bienvenue.

www.chermignon.ch

Le taux de fréquentation du site de la commune est de 2500 visiteurs mensuellement, pour 10'000 pages consultées. Ces chiffres sont inférieurs de 30% à la fréquentation de sites comparables. L'analyse des connections permet de découvrir des choses curieuses : par exemple, le dimanche 4 juillet, un internaute s'est connecté de Kamloops, dans l'Ouest canadien. Il est demeuré 14 minutes et a consulté 19 pages. Autre élément intéressant : alors que le forum ne reçoit que peu de contributions, il est consulté près de 700 fois par mois.

Le Président :
Jean-Claude Savoy

Le Secrétaire :
Georges Cordonier

